

IFRS : Mise en équivalence selon IAS 28 – Workshop

Traiter les acquisitions et les cessions de titres d'entités mises en équivalence selon IAS 28

Code 702890	Durée 3 heures / 3 heures	Tarif Inter* 450 € HT
-----------------------	-------------------------------------	---------------------------------

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Traiter les conséquences sur les états financiers consolidés en IFRS des acquisitions et des cessions de titres d'entités mises en équivalence

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Traiter les conséquences sur les états financiers consolidés en IFRS des acquisitions et des cessions de titres d'entités mises en équivalence (MEE)

- Mise en pratique à travers différents cas et quiz :

Identifier les étapes de la première consolidation d'une entité MEE

- QCM révision active et fiche mémo
- Cas pratique d'une première consolidation d'une entité MEE : déterminer le coût d'acquisition, identifier et comptabiliser les écarts d'évaluation, déterminer le montant des titres MEE, établir le bilan consolidé et le tableau de variation des capitaux propres à l'issue de l'opération

Préciser les impacts des acquisitions complémentaires d'intérêts dans des entités MEE

- QCM révision active et fiche mémo
- Cas pratique : traiter l'acquisition d'intérêts dans une entité qui reste mise en équivalence

Identifier les conséquences d'une cession de titres d'une entité MEE

- QCM révision active et fiche mémo
- Cas pratique d'une cession de titres d'une entité MEE : calculer le résultat de cession consolidé, établir le bilan consolidé et le tableau de variation des capitaux propres à l'issue de l'opération

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de

PUBLIC

Consolidateurs – Responsables comptables et financiers – Contrôleurs de gestion – Experts-comptables – Commissaires aux comptes

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en comptabilité et le niveau de la formation :

- [Principes de consolidation expliqués aux non-consolidateurs \(1107\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Apprentissage par l'action avec des cas pratiques ciblés

Valeur ajoutée des échanges et du partage d'expériences entre participants

Possibilité de combiner plusieurs ateliers pour un parcours d'apprentissage complet

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

Evaluation de l'action de

- formation en ligne sur votre espace participant :

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 28 Aoû. 2026
- 8 Déc. 2026

